

Résumé, « *Les yeux de la ville* » : entre surveillance de l'espace public et quête de reconnaissance locale. Analyse croisée entre la France et le Japon, Tokumitsu-Partiot Naoko, 2018

Titre de la thèse : « Les yeux de la ville » : entre surveillance de l'espace public et quête de reconnaissance locale. Analyse croisée entre la France et le Japon

Nom : Tokumitsu-Partiot

Prénom : Naoko

Thèse soutenue le 15 novembre 2018 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

Mots clés : Vigilantisme, sécurité, prévention, médiation, quartier, délinquance, surveillance, community policing, machi-zukuri, *anshin*, *anzen*.

Résumé de la thèse

À travers une analyse croisée entre le Japon et la France, la présente étude interroge les rapports entre l'État et la société civile en matière de régulation des déviances dans l'espace urbain. Elle s'est notamment intéressée à la manière dont la dimension sociale se déploie, tout particulièrement au nom du « lien social », dans le cadre d'actions de prévention de l'insécurité. Sous couvert d'une telle notion et de l'objectif affiché de rechercher les causes profondes de la délinquance, les deux pays ont déployé des réseaux de surveillance urbains en mobilisant des acteurs non policiers. Cependant, contrairement aux effets positifs du lien social soulignés par les discours politiques, l'analyse historique des politiques sécuritaires et les enquêtes de terrain nous ont permis de constater le signe d'un affaiblissement de l'État social dans cette montée des actions marquées par la préoccupation sécuritaire, sentiment qui s'associe le plus souvent à une méfiance ou à un scepticisme à l'endroit des autorités publiques et de leurs actions.

Travailler sur les actions préventives dans une approche comparative entre France et Japon a ainsi permis d'interroger le processus de désignation d'éléments extérieurs à risque par les pouvoirs publics comme par les acteurs de terrain et la manière dont ces derniers justifiaient leur mobilisation, notamment à travers le terme de « citoyenneté ». En nous inspirant des travaux de Forsé et Parodi (2009) portant sur la cohésion sociale, nous avons tâché de décrire la manière dont les acteurs sociaux attribuent un sens à leurs pratiques de prévention de l'insécurité, afin de les justifier au nom de la « société civile », qui est pensée comme une « société bien ordonnée ». C'est à ce titre que nous avons tenu à utiliser le terme de « surveillance » : l'usage qui est fait de la notion de « société civile » peut en effet servir à rendre invisibles les actions préventives visant à mettre fin aux facteurs considérés comme dangereux, afin d'assurer la « tranquillité publique », en

France, et de réaliser, selon les termes japonais, une ville « sûre et paisible » (*anshin anzen* en japonais). Ce que nous avons tenu à montrer dans ce travail de thèse, ce n'était pas uniquement de conclure avec Foucault, que les « individus sont amenés par le politique à agir comme s'ils agissaient de leur propre volonté » (Foucault, 2004) mais d'analyser le mécanisme par lequel les individus acceptent, voire participent volontairement à cette surveillance au nom de la prévention, en envisageant l'hypothèse que celle-ci soit également le résultat d'une quête de reconnaissance de la part d'acteurs de terrain. Ceci se démarque d'une forme de surveillance urbaine incarnée par les *gated community* que ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à critiquer, en pointant leur caractère fermé à l'altérité.

Notre analyse s'est alors déployée en trois moments. En croisant plusieurs sources administratives et législatives, ce travail a tout d'abord retracé la genèse de la politique de prévention depuis le milieu des années 1970. Puis, une partie empirique vise à élucider la manière dont ces politiques de prévention¹ sont appliquées sur le terrain. Tout d'abord, l'analyse historique montre le processus par lequel la mobilisation des acteurs non-policiers s'est réalisée en France et au Japon, avec l'emploi respectif de jeunes ou le recours à des personnes âgées bénévoles. D'autre part, nous mettons au clair la manière dont l'État a envisagé de coproduire la sécurité avec la population : les deux pays étudiés ont tous deux connu l'influence des modèles anglo-saxons, le Japon ayant notamment renforcé un discours mettant en avant l'« exception japonaise » en matière de sécurité. Les projets des acteurs publics au Japon insistent également sur la nécessité de se confronter, notamment à travers le recours à ces méthodes anglo-saxonnes, aux nouveaux risques dont la mondialisation est présentée comme la cause. Ceci se double d'un renforcement des actions dite de « sensibilisation » dans les deux pays : l'éducation morale s'en trouve alors renforcée, dans l'idée de fabriquer de « bons » citoyens. À travers une étude comparative, nous montrons ainsi l'articulation des éléments « extérieurs » que perçoivent les pouvoirs publics et la manière dont ces derniers justifient la mobilisation des acteurs, tout en partageant des problématiques comparables, au

¹ Il convient au préalable d'aborder une question de terminologie portant sur la notion de prévention : si on distingue, en français, la prévention de l'insécurité et la prévention de la délinquance, en japonais, ces deux acceptions se trouvent contenues dans le terme de *bōhan*, sans qu'une distinction précise soit établie au niveau des discours politiques. Nous avons donc tâché d'étudier la manière dont le terme « *bōhan* » (防犯) se trouvait utilisé, afin de confirmer qu'il recouvrait bien la prévention de l'insécurité.

nombre desquelles le délitement des liens sociaux, qui est perçu tant au sein de la famille qu'au sein du voisinage.

Suite à ce premier travail, nous passons à l'étude des pratiques proprement dites qui laissent voir un décalage par rapport aux politiques envisagées, telles qu'elles ont été décrites dans la première partie. Nous prenons alors en considération les pratiques d'acteurs représentatifs tels que les médiateurs de rue (à Paris et La Rochelle), le dispositif de « participation citoyenne » et celui des « Voisins vigilants » (dans deux villes anonymes) pour la France, ainsi que les groupes de bénévoles participant à des actions préventives pour le Japon (à Tokyo et Osaka). En nous fondant sur 117 entretiens semi-directifs et des observations directes, nous étudions alors la manière dont les politiques s'avèrent effectivement appliquées sur le terrain et la façon dont les acteurs construisent les pratiques préventives en distinguant ceux qui relèvent du « nous » (non criminogènes) et ceux qui relèvent du « eux » (criminogènes).

Cette étude nous a permis de déceler deux grandes catégories qui dépassent le cadre des frontières nationales : la prévention exclusive, dont les actions sont principalement axées sur les pratiques visant à éloigner les facteurs à risque, et la prévention inclusive d'autre part, mettant l'accent sur l'inclusion d'individus considérés comme présentant des « risques ». Le premier axe pouvait s'observer dans les cas de médiateurs parisiens, d'actions préventives dans des quartiers de commerçants japonais et dans un arrondissement aisé à Tokyo ainsi que dans deux villes anonymes, en France, concernées par la participation citoyenne et les voisins vigilants. Pour la prévention inclusive, il s'agissait du groupe de la ville de Sakai à Osaka, du cas des médiateurs rochelais ainsi que d'un groupe de voisins vigilants.

L'étude de la prévention exclusive nous a tout d'abord montré que les actions préventives se fondaient sur la volonté de se réappropriier l'espace du quartier : ceci prend place de manière visible par des rondes visant à développer des réseaux microlocaux et à identifier des facteurs considérés comme criminogènes sous prétexte de renforcer les liens sociaux. La substance de telles actions varie toutefois en fonction de la perception des risques encourus : dans le cas des médiateurs de rue, ces derniers peuvent être mobilisés par une autorité publique visant à maintenir le lien avec des individus considérés à la fois comme étant déviants et membres du quartier, qu'il convient de placer sous son contrôle. La régulation de la déviance consolide ainsi le pouvoir administratif des municipalités, lui permettant de s'immiscer dans la vie des individus notamment à travers des

inquiétudes relatives au travail, à l'hébergement, ou encore aux risques d'agressions chez les commerçants. De même, les dispositifs de la participation citoyenne ou des voisins vigilants sont rarement l'occasion de développer du maillage des réseaux. Les habitants qui y prennent part visent notamment à acquérir des connaissances, ce qui nous permet d'observer une tendance à la spécialisation dans un tel rôle.

Au Japon, les actions des commerçants montrent un caractère plus exclusif. Ces commerçants, qui sont à l'initiative de la mobilisation, se présentent comme des citoyens chargés de garantir ce qu'ils considèrent comme étant la paix dans l'espace public et d'éduquer les jeunes, tout en soutenant qu'ils sont partenaires de la police. Cette paix renvoie en outre à la prospérité économique du quartier, et vise à tenir éloignés les jeunes considérés comme « nuisibles ». Enfin, les actions menées à Tokyo dans les zones résidentielles étudiées se déploient au sein d'espaces urbains partageant la problématique du vieillissement de la population du quartier. Des réseaux de sociabilité de voisinage se nouent alors et se densifient dans un contexte d'augmentation des craintes pour soi-même (pour raisons de santé, d'isolement, ou de catastrophes naturelles) ou pour autrui, et tout particulièrement au sujet des enfants. Le quartier apparaît alors comme un espace symbolique, complétant la famille et assurant en partie l'éducation morale à travers des pratiques telles que les salutations ou le nettoyage collectif du quartier. Les participants s'y impliquent notamment parce que ces actions s'inscrivent hors du cadre des institutions dites traditionnelles telles que les *chōnaikai*. Ceci m'a également permis de relativiser les discours selon lesquels les acteurs sont mobilisés de façon contrainte : la continuité d'actions préventives s'explique ainsi par une quête d'attachement d'individus voulant obtenir à la fois protection et reconnaissance ainsi que par le fait que leurs actions constituent une voie de la participation politique rendue possible par un rapprochement avec la police du quartier.

La deuxième catégorie – la prévention inclusive – met quant à elle l'accent sur le développement du maillage des réseaux à l'échelle locale. Dans le cas français, l'exemple rochelais montre qu'outre l'impulsion politique forte, qui laisse cependant une autonomie aux médiateurs dans l'exercice quotidien de leurs activités, nous avons constaté que la précarité du statut des agents les conduisait à poursuivre une quête de reconnaissance auprès d'autres acteurs. Leurs actions préventives apparaissent ainsi comme ce qui leur permet d'être reconnus dans leur travail, notamment par le soutien de la municipalité les présentant comme des partenaires appelés à traiter d'égal à égal avec des acteurs tels que

ceux des services sociaux ou sanitaires. Ceci dit, selon les orientations politiques, la municipalité peut décider de fragiliser ou au contraire de conforter leur action. Enfin, le cas d'Osaka illustre bien le rapport avec les autorités publiques : premièrement, j'ai pu constater que les individus ne faisant pas partie de ces groupes trouvaient difficilement une voie afin de faire remonter leurs doléances auprès de l'administration. Deuxièmement, une fois que la police leur a permis d'acquérir de la reconnaissance, les actions préventives peuvent permettre d'impliquer directement ceux qui étaient considérés comme « marginaux », tels que des jeunes en situation d'errance ou de précarité, des personnes malades ou handicapées. La mobilisation territoriale autonome s'explique alors par une accumulation d'insatisfactions des habitants à l'égard de l'administration qui, à leurs yeux, ne les reconnaît pas comme des partenaires égaux, ainsi que par une méfiance à l'égard de la politique nationale et par une volonté de ranimer leur quartier. Cette quête de reconnaissance ayant pour finalité une forme d'autonomie locale repose sur une vision morale populiste, et a ainsi trouvé un prolongement dans un parti prônant le retour à la tradition ainsi que la négation de l'État providence.

Le volet social de la politique de sécurité se trouve ainsi en relation avec les préoccupations sociales. En France, les acteurs sociaux ont tendance à résoudre cette question de l'insécurité en l'inscrivant dans un régime organiciste, reposant sur une logique de protection statutaire en grande partie orchestrée par la puissance régulatrice de l'État (Paugam, 2016). Au Japon, ces préoccupations sociales concernent davantage les personnes âgées. Celles-ci sont incitées à les résoudre à l'échelle du quartier au travers de l'entraide entre voisins. Des réseaux de sociabilité de voisinage se densifient alors dans un contexte d'augmentation des craintes pour soi-même (notamment pour raison de santé, et d'isolement) et/ou pour autrui, tout particulièrement au sujet des enfants du quartier. La mobilisation massive des habitants au Japon s'expliquerait alors par un régime familialiste (*ibid.*), soulignant les responsabilités familiale et locale. Enfin, cela permet également à la police japonaise, en tant qu'institution, d'instrumentaliser aisément la notion de société civile, en reconnaissant l'utilité sociale d'acteurs bénévoles dans l'espace public, pour mieux les légitimer face à d'autres institutions.